

Séance Plénière CESER Bourgogne-Franche-Comté 27 mars 2018

Rapport 4-1 – Avis sur le contrat de métropole

Déclaration d'Annick GUYENOT pour la CGT

Ce contrat de métropole fait suite à un précédent contrat de même nature.

L'avis du CESER pointe un certain nombre de questions et formule diverses préconisations que la CGT approuve.

En particulier, la CGT partage l'interrogation du CESER sur la gouvernance organisée du présent contrat de métropole qui prévoit la création de 2 instances :

- un comité de pilotage composé d'élus locaux,
- un comité technique composé de représentants des services administratifs concernés.

La CGT s'interroge sur la participation de tous les acteurs socio-économiques à la gouvernance de ce contrat.

Elle appuie donc la proposition du CESER de création d'un conseil de métropole sur le modèle des conseils de développement des EPCI à fiscalité propre, afin d'associer les différents acteurs intéressés de l'aire urbaine dijonnaise.

Cette instance pourrait/devrait reprendre la composition du CESER actuelle avec la représentation des 3 collèges.

Par ailleurs, l'aide financière accordée par la Région aux aires urbaines par le biais des contrats de métropole doit nécessairement avoir son pendant au profit des territoires ruraux.

La Région, en tant que chef de file de la politique territoriale et de l'action économique, doit soutenir tous les territoires, et en particulier les territoires ruraux et hyper-ruraux qui nécessitent plus que d'autres l'aide publique collective.

La CGT votera cet avis.